



Concours balcons et fenêtres fleuris 2025

Règlement de concours balcons et fenêtres fleuris

13 – 15 juin 2025

Art.1 Objet

Pendant la période estivale beaucoup de touristes visitent notre Cité à la Rose. De nombreuses photos sont réalisées dans notre vieille ville médiévale. Ces photos sont autant d'ambassadeurs pour promouvoir notre tourisme estival hors canton et à l'étranger. Lors du Festival des Roses 2013, 2015, 2017, 2019 et 2023 plus de 20'000 visiteurs ont admiré nos rues fleuries par nos horticulteurs, jardiniers et paysagistes. Tout le monde a eu le coup de foudre en admirant tant de parterres de fleurs. Mais si on levait les yeux sur nos maisons, force était de constater que très peu de fenêtres étaient fleuries. L'association « Festival des Roses » a donc décidé de proposer, également en 2025, le concours de la plus belle fenêtre et du plus beau balcon fleuri sur tout le territoire de la Commune. Tous les habitants, commerçants et restaurateurs peuvent y participer et rendre ainsi notre commune agréable et attrayante.

Art.2 Moyens

Toutes les essences de fleurs peuvent être utilisées pour parer balcons et fenêtres, côté rue (géraniums, roses, pétunias, tagettes etc...).

Art.3 Durée

Le concours se déroule du 13 juin au 29 août 2025.

Art.4 Inscription

Vous pouvez remplir votre bulletin de participation et le remettre à l'Office du Tourisme d'Estavayer-le-Lac, place des Bastian 1. Vous recevrez en contrepartie un numéro que vous voudrez bien mettre en évidence sur la fenêtre ou balcon côté rue, de sorte que le jury puisse localiser et juger votre réalisation florale. Vous trouverez également le bulletin d'inscription et le règlement sur notre site internet www.festivaldesroses.ch. De plus vous recevrez un bon-achat d'encouragement de CHF 20.-pour votre effort de participation. **Ce bon est valable exclusivement au magasin Landi d'Estavayer-le-Lac** jusqu'au samedi 14 juin.

Clôture des inscriptions : vendredi 13 juin 2025

Art.5 Jury et critères

Le jury de trois personnes passera **deux fois**, en début juillet et mi-août dans les rues de la vieille ville pour primer les plus belles réalisations. 5 critères seront retenus :

- Originalité de la décoration
- Choix des plantes, abondance et volume des fleurs
- Harmonie avec le bâtiment
- Harmonie des couleurs
- Qualité de l'entretien pendant la durée du concours

Art.6 Prix de la Ville d'Estavayer-le-Lac

Les dix premiers seront récompensés. La remise des prix se fera lors de la Bénichon d'Estavayer-le-Lac, sur invitation personnelle.

Art.7 Sécurité

Il est demandé de respecter l'art.26 al.2 du règlement de police d'Estavayer-le-Lac. Il faut sécuriser les pots et bacs de fleurs pour éviter de gêner ou de blesser autrui. De même l'arrosage ne doit pas incommoder les passants.

Dr Michel Zadory
www.festivaldesroses.ch